Bulletin Officiel Périodique (ne paraît pas de mi-juin à mi-août)

URBRASCO T. T.

Secrétaire
Nolmans Lucienne
Rue Timmermans 28
1190 Bruxelles
☎ : 02/345.73.50
E-Mail : lucienne.nolmans@telenet.be

Section Tennis de Table

an	77	N°	02	Pg	4	1

Saison 2022-2023

Bruxelles, le 11 septembre 2022

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 6.9.2022

Présents : Pour le Comité : Renière :Président
Flamand, Koch et Rillaert: Membres
Nolmans : Secrétaire

Excusé : Deron

Pour les cercles : Nolmans (AEZ), Boursier (ARSPB), Galloy (ATTPV), Dereu (BNB), Bulté (BNP Paribas Fortis), Boucsin (Bruxelles Finances), Ndayegamiye (CPASB), Vandenbergh (Cour des Comptes), Renière (CTT Profs), Brenard (Devoteam) Genin (Fluxys), Durieu (Forever), Languillier (Intero), Gliksberg (Maccabi-Médiastar), Fourneau (Mercedes), Detaille (Partenamut), Loos (Phenix TT), Van Bogaert (Polbruno-Evere), Lefevre (RTBF), Léonard (Sabca), Brackman (S.N.), Malef (SPRS), Albanese (Sibelga), Fostier (TIB) et Vandermaelen (Tractebel)).

Absent : AMI

Le Président ouvre la séance à 19h.15

1.- Allocution du Président

Mesdames, Messieurs, Chers secrétaires, bonjour,
Le comité de l'Urbrasco nous souhaite une excellente réunion et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle saison. Nous remercions encore une fois l'ASCTR pour son accueil.
Comme vous avez pu le lire dans le dernier BO de la saison passée et dans le premier de celle-ci, il y a eu des changements dans le comité et par rapport à certains points du règlement.
De commun accord avec Jacques, nous avons interchangé nos postes. Je le remercie pour tout le travail qu'il a accompli au sein du comité depuis de très nombreuses années. Je ne doute pas qu'il sera encore longtemps parmi nous afin de nous donner un coup de mains et ce, dans toutes les occasions.
Nous sommes contents d'annoncer l'arrivée d'un nouveau club à qui nous souhaitons la bienvenue. Il s'agit de DEVOTEAM G CLOUD représentée ce soir par Monsieur Damien Brenard.
Vous aurez sans doute remarqué qu'il y a également eu des petites modifications au calendrier. Nous l'avons établi par rapport au nouveau calendrier scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous aurions espéré constituer des séries complètes mais comme les saisons précédentes ce fut impossible, vous en connaissez les

raisons. Je remercie beaucoup JeanPierre pour son travail qui d'année en année s'avère de plus en plus difficile. Nous remercions par la même occasion les 22 secrétaires qui lui ont envoyé les documents habituels bien avant la toute dernière date limite du 2 septembre.
Au rayon des nouveautés, Nono vous expliquera plus en détails de quoi il s'agit. Vous constaterez que nous avons tenu compte de vos remarques et suggestions. Je pense notamment du cas des joueurs qui se retrouvent sans club, de l'incorporation de joueurs d'appoint jusqu'au mois de décembre, de la suppression de l'amende pour wo pour la dernière équipe, le déroulement d'un derby en 2ème semaine, un challenge open en fin de saison.
Je terminerai en rappelant ce que Nono nous demande chaque saison à savoir qu'il serait utile qu'il y ait un renouveau dans le comité, je suis un tout jeune retraité, mes collègues et amis du comité ont eux, quelques semaines de plus que moi. La bonne volonté et la disponibilité sont toujours là mais il faut penser à l'avenir.

Marc.

2 - Rapport du Trésorier 2021-2022

Nous clôturons la saison avec un déficit de 4535,03 €
Le bilan de cette saison se clôture sur un en caisse total de 21244,01 €.
En conclusion cette saison 2021-2022 aura été impactée fortement par la saison « blanche » provoquée par le « covid ». Les prises en charge, que le comité a décidé de faire, ont impactés fortement le résultat de la saison 2021-2022.
De prime abord on peut déjà estimer que pour cette saison les dépenses suivantes n'ont pas été compensées par des recettes
Assurance ± 1800 € / Frais de secrétariat 1200 € / Frais de déplacement ± 700 € / Frais de coupes ± 600 € / Divers ± 1000 € **Soit un total de ± 5300 €**
Je concluais dans mon rapport de la saison 2020-2021 que l'on devrait clôturer la saison 2021-2022 avec un encaisse de ± 20500 €, mon estimation était quasi juste puisque nous clôturons sur un montant en caisse de 21244,01 €
Nous veillerons encore pour cette année 2022-2023 à soulager les finances des clubs. Quelques pistes sont envisageables.
Avant l'envoi de la facture pour la saison 2022-2023, la piste choisie aura été définie par le Comité lors d'une de ses réunions.
Bonne saison 2022-2023 à tous les clubs.

DERON Philippe, FLAMAND Gérard Trésoriers

3. - Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice comptable 2021-2022

M. Nuszen a donné lecture du rapport donnant son accord avec les comptes.
Les comptes ont été approuvés avec réserve que le trésorier change la rubrique « divers en négatif » pour y mettre « factures non payées »
Les secrétaires demandent de bien vouloir ajouter un petit mot d'explication dans un futur BO car on comprend difficilement qu'il y ait un montant négatif dans une colonne positive. M. Vandermaelen avait parait-il déjà posé une question à ce sujet. On transmettra le message à M. Deron.

4. – Dernières directives avant la reprise du championnat 2022-2023

POUR RAPPEL TOUTE COMMUNICATION DOIT ETRE FAITE AU SECRETAIRE DE LA SECTION Nolmans Lucienne, rue TIMMERMANS 28 -1190 BXL tél : 02/3457350 à partir de 12h e-mail : urbrasco.tt@telenet.be

Retards à l'interclub
Si vous prévoyez un retard, ayez l'amabilité d'avertir le capitaine de l'équipe visitée
Si les matches sont joués, les résultats restent acquis.
Insistez auprès de vos joueurs pour qu'ils aient les coordonnées du capitaine de l'équipe adverse afin de pouvoir le contacter en cas de pépins sur la route

1- Remise de match

Les remises de match doivent rester des cas exceptionnels mais un match peut tjrs être avancé
Les matches du mardi à l'ASCTR sont reportés au lendemain, mercredi, s'il y a foot au stade Roi Baudoin (masculin ou féminin)
La demande de report doit parvenir au secrétariat ainsi que la réponse de l'équipe adverse.

2-Modifications au calendrier

Il est possible d'apporter en cours de saison, des modifications au calendrier officiel en se conformant aux règles suivantes :

1° S'il s'agit d'une modification définitive au calendrier, il faut en vertu de l'art. 22
1) en aviser par écrit (courrier postal ou E-mail) TOUTES les équipes concernées de la Division ou de la Série et transmettre au secrétariat la preuve de cet envoi.
2) en aviser le secrétariat (par courriel ou lettre) qui fera paraître la modification deux fois consécutivement au B.O.
Sauf cas de force majeure, la modification sera d'application 15 jours après sa première parution au B.O.

2° S'il s'agit d'une modification provisoire ou exceptionnelle de jour de rencontre ou de local, il suffit, au moins 24h. avant la date officielle, de prendre contact avec l'adversaire et toujours d'aviser le secrétariat de cet arrangement.
Dans tous les cas**, le secrétariat demande l'info des deux équipes** pour éviter le quiproquo.

3-Feuilles d'arbitrage

Les équipes "BYE", les équipes bénéficiant ou subissant un forfait total ou partiel, ainsi que les équipes déclarées forfait général doivent communiquer les noms des 3 joueurs engagés même quand il y a qu'une équipe.
Pour les cas de forfait partiel, il faut mentionner le nom, etc. du joueur absent à la place correspondant à son classement individuel et d'indiquer ensuite la mention W.O. (WALK OVER).
Les capitaines joueurs portent la responsabilité de ce qui est mentionné sur la feuille
A l'avenir, dans le cas d'une falsification de la feuille, les 2 capitaines seront sanctionnés d'une suspension de 2 semaines et d'une amende de 10 euros doublée en cas de récidive, en plus de l'amende prévue de 7,50 euros pour forfait partiel.
Il est évident que les matches doivent se jouer jusqu'au bout, même si le résultat est acquis.

4-Challenges

BNP Paribas Fortis garde son challenge par équipe div H et div1 Le challenge AEZ reprend les div. 2 et 3. Si un mini championnat a lieu après l'inter club, CTT Profs le parrainera.
Pour les challenges par équipe, matches de barrage, montée ou descente et titre : nous appliquons le règlement de la Fédération royale. art. 9 du règlement sportif **: Qualification des joueurs……**

5-Transmission des résultats et des feuilles d'arbitrage

Les résultats doivent être envoyés AU PLUS TARD LE VENDREDI AVANT 11h. plus par la poste vu les délais insensés de distribution du courrier (quand il arrive) mais par tél (02/345.73.50) et envoyer la feuille dans les meilleurs délais, ou encore par e-mail : urbrasco.tt@telenet.be .
Ces résultats doivent être communiqués à la Presse le vendredi après midi.

6-Affiliations

L'article 16 est actualisé.
II est possible d'affilier de nouveaux joueurs effectifs en cours de saison, l'inscription des joueurs d'appoint est tolérée jusqu'à la fin décembre et uniquement pour les joueurs n'ayant pas un classement plus élevé que E0. Donc seuls les joueurs classés jusqu'à E0, peuvent être inscrits jusque fin décembre. Les documents indispensables (affiliation individuelle, attestation patronale, nouvelle liste de force) doivent parvenir à Jean-Pierre RILLAERT (voir adresse et e-mail sur le site)

NB Les joueurs concernés devront attendre 2 semaines après leur affiliation pour pouvoir disputer leur 1er match.
Statut des joueurs de clubs qui cessent le tennis de table s'inscrivant dans un autre club :
Les joueurs « effectifs » dans leur ex club, deviennent « assimilés » dans le nouveau club
Les joueurs « assimilés» dans leur ex club, restent « assimilés » dans le nouveau club
Les joueurs « d'appoint dans leur ex club, restent « d'appoint dans leur nouveau club

7-Amende: : suppression des amendes pour WO

La proposition de Monsieur Van Den Bergh lors de la dernière AGS a été adoptée à l'unanimité.
Pour les clubs alignant plusieurs équipes : au cas où il manque **1 joueur** dans une équipe, on peut faire appel à un joueur évoluant dans la dernière équipe pour éviter l'amende et dans ce cas, si dans la dernière équipe il manque un joueur, il n'y aura pas d'amende pour WO pour cette équipe.

8-Trésorerie :

Tous les problèmes de trésorerie sont traités par le trésorier Gérard FLAMAND (voir coordonnées sur le site) assisté par Philippe Deron

CONSULTEZ REGULIEREMENT LE SITE WWW.URBRASCO-TT.be
QUI EST REGULIEREMENT MIS A JOUR ET CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS UTILES (CHAMPIONNAT, CHALLENGES)
Lisez aussi tous les BO qui contiennent toutes mises à jour

5. – Réponses aux questions ou propositions des secrétaires et Divers

Concernant le prolongement du délai d'affiliation de joueurs d'appoint, Mr. Loos demande pourquoi limiter l'affiliation au classement E0 ?
Réponse : pour éviter d'engager des joueurs dont le classement fausserait le déroulement du championnat. Ce point peut être revu après la saison.
Les balles interdites sont-elles encore tolérées cette saison ?
Réponse : le Comité a déjà donné son accord jusqu'à liquidation du stock. Néanmoins, il vaudrait mieux avoir en réserve, des balles homologuées pour les matches à domicile, au cas où l'adversaire refuse de jouer avec ces balles. On veillera la saison prochaine à harmoniser et officialiser cette suggestion.

La réunion se termine vers 20h30

Compte-rendu de la séance du Comité exécutif du 6 septembre 2022

Présents : Renière: Président
Flamand, Koch et Rillaert: Membres
Nolmans : Secrétaire
Excusé : Deron

Prochaine réunion : le mercredi 5 octobre à 18 h à Hurricane Dijck 34, Wemmel (complexe sportif)

Liens utiles pour vous faciliter vos recherches :

- Pour voir le calendrier, le classement, les clubs, les listes de forces et les feuilles de matches allez sur le site https://resultats.urbrasco-tt.be/

LE COMITE EXECUTIF